https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Education-prioritaire-du-changement-a-venir





## Éducation prioritaire : du changement à venir

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 15 décembre 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

## Éducation prioritaire : du changement à venir

Le ministre de l'Éducation nationale annonce une nouvelle fois par voie de presse un redécoupage de la carte de l'éducation prioritaire à l'horizon 2024.

Ça va bouger du côté de l'éducation prioritaire. Alors que la dernière carte des EPLE et des écoles classés REP et REP+ datait de 2015, le ministre annonce que cette dernière doit être revue. En effet, les données prises en compte à l'époque (taux d'élèves boursiers, taux de catégories socio-professionnelles défavorisées, taux de redoublement en 6e, etc) dataient elles de 2011. Ainsi, un peu plus de 10 ans plus tard, le découpage doit selon le ministre évoluer comme l'ont fait les quartiers.

Pour le SE-Unsa, il est nécessaire de réexaminer périodiquement (au minimum tous les 5 ans) la carte de l'éducation prioritaire afin de rester au plus proche des besoins des territoires.

Nous accueillons donc avec satisfaction la prise de parole du ministre. Néanmoins, le travail sur le réseau prioritaire doit aller bien au-delà d'un simple redécoupage. Renforcer les politiques sociales des établissements ou encore rendre l'internat quasiment gratuit pour certains boursiers sont quelques mandats phares que nous portons.

De plus, nous réclamons une prise en charge continue des élèves dans les écoles et établissements et une baisse très significative des effectifs de classe afin de mettre en place des modalités de travail différentes, grâce à des formations de bassin diversifiées, notamment inter-degrés. Le service des enseignants devant les élèves doit être réduit significativement pour dégager des temps de travail collectif et d'échanges avec les familles.

Pour ce qui est du redécoupage, les écoles dites orphelines et certains lycées généraux, technologiques, professionnels ou polyvalents doivent être également labellisés « éducation prioritaire » au vu des publics qu'ils scolarisent, et ainsi bénéficier des mêmes moyens humains et financiers et de la même reconnaissance pour les personnels.

En parallèle, le SE-Unsa demande que les équipes éducatives des établissements qui sortiraient de ce dispositif soient accompagnées et que le tout se fasse progressivement, par exemple avec des dispositifs transitoires concernant les moyens, les primes et la gestion de carrière.